

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 03 Juillet 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR AVIS
Acte 86-2026	Modification du dispositif de bourses pour la Faculté des Sciences et Techniques. - Bourses d'attractivités - Master COSI - Promotion 2025-2027

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable à la délibération relative à la modification du dispositif de bourses pour la Faculté des Sciences et Techniques.

- Bourses d'attractivités - Master COSI - Promotion 2025-2027

Document annexé.

A Saint Etienne, le 03 Juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

Pour le Président et par délégation,
ALAIN BOUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 39
QUORUM : 20

REPRESENTES : 12

PRESENTS : 15

POUR : 27

CONTRE : 00

ABST : 00



Bourses d'attractivité – Master COSI promotion 2025-2027

Le Master COSI était un Erasmus Mundus Joint Master Degree coordonné par la NTNU- Norwegian University of Science and Technology (Norvège) et ayant pour membres principaux l'UJM, l'UEF – University of Eastern Finland (Finlande) et l'UGR – Universidad de Granada (Espagne) et financé par l'Europe jusqu'à la promotion 2023-2025. Suite à la soumission du rapport final le programme a été autorisé à garder le label EMJM 3 ans supplémentaires (sans financement européen).

Article 1 : Objet

Afin de continuer à faire fonctionner le programme et rester attractif auprès de bons candidats, le consortium a économisé pour mettre en place (sur ressources propres des établissements partenaires) des bourses d'attractivité pour la promotion 2025-2027, bourses non financées par l'Europe.

Détail des bourses COSI pour 2025-2027 :

- Au maximum 4 bourses de 2.500€ chacune, soit 500€ par mois pendant 5 mois, afin de couvrir partie de leur frais durant les mois d'Aout, Sept., Oct., Nov. et Décembre 2026 (durant leur semestre 3 en Finlande).

Les étudiants de la promotion 6 recrutée pour 2025-2027 passeront tous au moins un semestre à l'UJM et seront tous inscrits pendant les 2 ans de ce master dans notre établissement. Le S1 a eu lieu à NTNU en mobilité Erasmus. Le S2 a eu lieu à l'UJM. Le S3 sera aussi en mobilité Erasmus, à l'UEF. Le S4 sera le stage de fin de master.

Article 2 : Modalités financières

Une convention financière entre NTNU et l'UJM a été mis en place en 2023 pour permettre à l'UJM de verser 18 bourses d'attractivité aux étudiants de la promotion 2024-2026 (bourses de 24.000€ chacune, soit 1000€ par mois pendant 24 mois) et 4 bourses d'attractivité aux étudiants de la promotion 2025-2027 (sélectionnés en fonction de leur classement en fin de M1) et gérer la co-ordination administrative et académique (avec NTNU) de ce master durant la période 2025-2027. Dans le cadre de cette convention, deux versements ont été effectués à l'UJM (167.086€ versés le 13/02/2024, 159.000€ versé le 08/04/2025). Les 10.000 € correspondants ces 4 bourses d'attractivité (bourses de 2.500€ chacune, soit 500€ par mois pendant 5 mois) seront financés par cette convention.

L'UJM versera à ces étudiants une bourse mensuelle d'Aout à Décembre 2026, soit un montant total de 2500€ chacun (pour un total de 10.000 €). Les conditions de versement de la bourse, qui seront appliquées pour la cohorte 2025-2027, seront les mêmes que celles appliquées pour les promotions précédentes.



L'attribution et le versement de la bourse ne sont pas exclusifs de la possibilité pour les étudiants concernés de bénéficier d'autres financements, bourses d'étude ou de mobilité, et gratifications de stage, dans la limite des conditions fixées par ces dispositifs et leurs financeurs.

Article 3 : Modalités de sélection des candidats

Afin de continuer à respecter les consignes européennes, ces bourses seront attribuées aux meilleurs étudiants, sans discrimination quant à la nationalité, la religion ou le genre des étudiants. Le processus de sélection et de classement des étudiants, et d'attribution de bourses qui a été mis en œuvre a été le même que celui mis en œuvre pour les promotions précédentes financées par l'EACEA.

Les dossiers de candidatures ont été examinés par les coordinateurs pédagogiques des 4 universités européennes en fonction des notes obtenus durant le M1. Les 4 meilleurs candidats (les mieux classés au sein de la promotion) seront gratifiés de cette bourse d'attractivité.

Le jury de sélection a eu lieu le 16/06/2026. Les candidats seront notifiés mi-Juillet 2026.

A l'UJM, les étudiants qui valideront COSI recevront le diplôme du Master OIVM parcours COSI et le DU COSI.